

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Avenant n°1 - Affaire n°25S0002 - Lot 2 : Équipement et mobilier de l'office et du bar - Ajout lignes BPU

N° : VA_DEC2025_729
Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu les articles L2194-1 et R2194-8 du Code de la commande publique,

décidons

De conclure avec la société EQUIP'FROID ET COLLECTIVITES située à FOREST-SUR-MARQUE (59510), titulaire du lot 1 du marché Acquisition des équipements de l'office et du bar de la Rose des Vents, un avenant n°1 afin de prendre en compte les éléments suivants :

Ajout de 2 lignes supplémentaires au BPU :

- « Tables démontables sur roulettes » pour un montant de 718,25 € HT ;
- « Centrale de pulvérisation » pour un montant de 349,79 € HT.

Cette modification entraîne une plus-value de 1068,04 € HT.

Imputation budgétaire : 21848 028 2200 SFROSE

Politique publique (domaine-action-activité) : 13.1.1 Soutien aux institutions culturelles (Rose des vents, Musée d'Art Moderne)

Fait à Villeneuve d'Ascq
le jeudi 16 octobre 2025

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20250101-214721-AU-1-1
Date AR Préfecture : vendredi 17 octobre 2025